

CAMPS : FICHE DE PRE-INSCRIPTION 2024

A remettre impérativement au Lien du mardi 21 au vendredi 24 mai 2024

le mardi de 8h45 à 9h30 et de 15h45 à 17h30

le mercredi de 8h45 à 9h30 et de 14h00 à 17h30

le jeudi de 8h45 à 9h30 et de 15h45 à 17h30

le vendredi de 8h45 à 9h30

Ile aux Mini-Mômes			
LA FERME SE REBELLE	LES MINI-ROBINSONS	YAKARI	A DOS D'ÂNE
SAINT-GEORGES BUTTAVENT	SEMAINE AVENTURE	ANDOUILLE	LAVAL
du 10 au 11 juillet 2024	du 15 au 18 juillet 2024	du 22 au 25 juillet 2024	du 7 au 8 août 2024
nés en 2020, 2019, 2018	nés en 2018	nés en 2019, 2018	nés en 2020, 2019, 2018

Ile aux Mômes				Passerelle
SOIS SPORT !	LES ROBINSONS	LUCKY LUKE	3-2-1...BOUGEZ !	Test d'aisance aquatique obligatoire
BRÛLON	SEMAINE AVENTURE	ANDOUILLE	COSSE LE VIVIEN	Camp Multisports
du 09 au 12 juillet 2024	du 15 au 18 juillet 2024	du 22 au 25 juillet 2024	du 20 au 23 août 2024	SAINT-M'HERVE
nés en 2017, 2016, 2015, 2014	du 22 au 26 juillet 2024			
				nés en 2013, 2012

NOM DE L'ENFANT	PRENOM DE L'ENFANT	Date de naissance	Camps	Observations (réservé au Lien)
			1 ^{er} Choix : camp : 2 ^{ème} Choix : camp :	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou
			1 ^{er} Choix : camp : 2 ^{ème} Choix : camp :	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou
			1 ^{er} Choix : camp : 2 ^{ème} Choix : camp :	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou
			1 ^{er} Choix : camp : 2 ^{ème} Choix : camp :	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou

Nom - Prénom du représentant légal :		Date et signature :	
Adresse :			
CP Ville :	☎ personnel :		
☎ travail :	☎ port :		

MODALITES D'INSCRIPTIONS CAMPS ETE 2024

Afin de satisfaire au mieux chaque famille, dans le cas où le nombre d'enfants inscrits au premier camp choisi dépasse le nombre de places limitées, la priorité sera donnée selon les critères suivants :

- 🏠 La famille doit être à jour dans l'acquittement de ses factures périscolaires,
- 🏠 Enfant berthevinois,
- 🏠 Enfant inscrit pour la 1^{ère} fois en stage ou en camp,
- 🏠 Enfant fréquentant les structures berthevinoises régulièrement,

⚠ Pour les camps il ne sera plus nécessaire de fournir un certificat médical.

Pénalités

Pour absence injustifiée (séjours de vacances/camps) :

Il arrive que certains enfants soient inscrits aux camps et finalement ne soient pas présents.

Pour limiter ce genre d'incident, il sera facturé pour chacun des enfants inscrits

- ➡ 100 % du prix total en cas d'annulation entre 7 jours et le jour du départ ou en cas d'absence au départ sans annulation préalable,
- ➡ 50 % du prix total en cas d'annulation 10 jours avant la date du départ,

Tout séjour commencé est dû en totalité.

Cette pénalité ne sera pas appliquée en cas d'absence justifiée pour maladie (certificat médical à fournir).